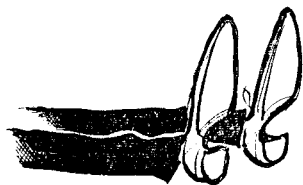


L'affaire Ben Barka

***« La France connaît de nos jours un
régime policier sans précédent ».***

(Procureur général Besson, en 1963)



LE 22 février dernier, au terme de sa fameuse conférence de presse sur l'affaire Ben Barka, le général de Gaulle déclara : « Que les bons citoyens se rassurent ! »

De Gaulle est bien gentil, mais c'est que justement les bons citoyens qui ont suivi de près les développements de l'affaire Ben Barka n'ont pas, mais pas du tout, lieu d'être rassurés !

Ils savent, les bons citoyens, que n'importe qui peut être arrêté en plein jour, au cœur de Paris, par de vrais policiers, mis par eux dans une vraie voiture de police et livré à de vrais gangsters. Ils savent, les bons citoyens, que, sauf hasard, un



tel enlèvement a des chances de n'être connu de personne. Ils savent, les bons citoyens, que policiers, barbouzes et truands peuvent être amenés à collaborer dans de louches opérations couvertes par la raison d'Etat. Ils savent, les bons citoyens, que la police peut refuser à la justice sa collaboration sous prétexte de « secret professionnel ». Ils savent, les bons citoyens, qu'un truand « recherché par la police » peut se montrer sans aucun risque dans les lieux les plus publics, jusqu'au jour où, ayant eu la langue trop longue, on le retrouve « suicidé ».

Ils savent enfin, les bons citoyens, qu'un juge d'instruction n'a plus qu'à la boucler (son instruction) quand le chef de l'Etat dit publiquement son sentiment sur l'affaire...

Eh ! bien, répétons-le, tout cela n'est pas très rassurant

Quant à l'affaire Ben Barka elle-même, tout ce qui en a été dit officiellement, tant à la tribune de l'Assemblée Nationale par le ministre Roger Frey, que dans la conférence de presse du général de Gaulle, ou par telle ou telle autre déclaration, n'apporte aucune réponse aux trois questions essentielles :

1° Les responsables de la sécurité publique connaissaient, dès le mois de mai 1965, le projet d'enlèvement de Ben Barka. Et la veille encore (28 octobre) Lopez en informa son supérieur. Pourquoi n'avoir pas pris des mesures en conséquence ?

2° Dès le matin du 30 octobre, c'est-à-dire quelques heures avant l'arrivée d'Oufkir à Orly, la police était alertée de divers côtés. Pourquoi n'a-t-elle pas essayé d'empêcher l'assassinat ?

3° Dès le 3 novembre, tous les grands chefs de la police, et par conséquent le ministre responsable, connaissaient toute la vérité. Or Oufkir se trouvant encore à Paris le 4, pourquoi n'a-t-il pas été invité ...à « s'expliquer » ?

On ne sortira pas de ces trois points là.

Tout le reste est littérature et bla-bla-bla.

R. TRÉNO.

P.S. — En vertu des articles 19 et 40 du Code de procédure pénale et de l'article 62 du Code pénal, tous ceux qui connurent, dès les premières heures, l'enlèvement de Ben Barka : hauts personnages de la police ou du gouvernement, devraient en toute logique, être poursuivis pour « non dénonciation de malfaiteur ».

Qui était Ben Barka ?

DANS le courant d'avril 1965, Medhi Ben Barka, chef de l'opposition de gauche marocaine rencontre à Francfort-sur-le-Main le prince Moulay Ali, ambassadeur du Maroc en France et cousin du roi Hassan II.

La mission de Moulay Ali consiste à obtenir de Ben Barka qu'il rentre au Maroc, contre quoi le roi prononcera (avant) la grâce des condamnés à mort par contumace. Ben Barka, qui est du lot, demande une garantie plus sérieuse : il lui faut non un discours public du roi mais une loi annulant les condamnations à mort par contumace. Les entretiens se terminent sur cette demande, qui ne sera pas satisfaite.

Ben Barka avait été condamné à mort à la suite de la sanglante répression menée par le ministre de l'Intérieur Oufkir contre la gauche marocaine accusée de complot : cette répression a fait plusieurs milliers de morts à Casablanca. Oufkir, après avoir tiré à la mitrailleuse, d'un hélicoptère, sur des syndicalistes manifestant, a torturé, de sa main, quelques-uns des leaders politiques arrêtés !

Le roi Hassan, le mois d'avril 1965, est inquiet : la puissance des manifestations populaires l'a frappé et il n'a dû son salut, croit-il, qu'à la violence de la répression. Mais, d'autre part, celle-ci un jour, peut n'être pas suffisante et, elle a donné à l'ambitieux Oufkir un pouvoir que le roi voudrait diminuer. Il lui semble que le retour au Maroc de Ben Barka calmerait la rancœur populaire et limiterait en même temps l'ascension d'Oufkir. Il charge donc son conseiller et ami, Balafrej, son « représentant » au Conseil des Ministres, de contacter Ben Barka. Balafrej transmet l'ordre à Moulay Ali, ambassadeur à Paris.

Le complot

Cependant Ben Barka, à ce moment-là, a d'autres soucis que marocains. Depuis 1961, il est devenu une personnalité internationale de premier plan. Quand la « Conférence Afro-Asiatique » de Bandoung, s'est transformée en organisation « tri-continentale » pour s'adjoindre l'Amérique du Sud, Ben Barka a été chargé, au Comité Directeur de cette organisation, de la gestion des fonds. C'est un poste fort important ! En 1963, il grimpe un nouvel échelon : il est fait Président du Comité préparatoire de la Conférence tri-continentale qui se tiendra à Cuba au printemps 1966. Ben Barka a, de ce fait, un très gros travail. Il délaisse les affaires marocaines et ne se soucie guère de rentrer dans son pays. De toute façon, devant voyager d'un bout à l'autre du monde de manière intensive, il préfère avoir Genève ou Le Caire pour base...

Le temps passe. Au Maroc la tension s'apaise et le roi peut constater, comme tout un chacun que l'agitation populaire et syndicale décroît. Son besoin de faire rentrer Ben Barka se fait moins pressant. Cependant les contacts avec ce dernier ne sont pas rompus et, à plusieurs occasions, des émissaires, rencontrent le chef de la Gauche : les négociations se traînent...

Or, dans le courant de mai, un des chefs des services spéciaux marocains, subordonné d'Oufkir, Chtouki (c'est un faux nom) contacte le journaliste raté Philippe Bernier et, selon les dires de ce dernier, lui offre 400.000 francs (soit 40 millions anciens) pour « enlever Ben Barka ». Le 17 mai, Antoine Lopez, chef d'escala d'Air France à Orly et, secrètement, agent du S.D.E.C.E., remet un rapport à son « officier traitant », Marcel Leroy (Finville pour le service) : Lopez fait état d'un projet d'enlèvement de Ben Barka, projet envisagé par le ministre de l'Intérieur Oufkir.

Oufkir, dit Lopez, veut « récupérer » Ben Barka par « des moyens non orthodoxes ».

Les petits secrets d'une grande affaire

Qui est ce Chtouki ?

Personne ne le sait, officiellement. Oufkir, à Rabat, dira qu'aucune personne de ce nom existe dans ses services : Lopez, Bernier ignorent la véritable identité du personnage et il en est de même des services officiels français. Or la police française et le S.D.E.C.E. entretiennent de nombreuses intelligences au Maroc : le S.D.E.C.E. y a une « base » très importante et la police a prêté au Maroc de nombreux « conseillers techniques » dont certains se trouvent à des postes élevés.

Bref, sur ce point comme sur bien d'autres, la solidarité barbouze joue : les intéressés affectent l'ignorance et ni la justice ni l'opinion publique n'ont le droit de connaître l'identité du haut fonctionnaire marocain responsable de la machination !

Ce refus de la vérité des services français officiels est d'autant plus affirmé que Chtouki et ses collaborateurs multiplient les va-et-vient entre Rabat et Paris. Accompagné du commandant Dlimi, chef de la Sûreté et bras droit de Oufkir, c'est Chtouki qui recrute une équipe de truands « rangés » et dont les plus connus sont Boucheseiche, Le Ny, Palisse, Dutail et... Figon. Ces truands ont ceci de particulier qu'ils sont soit des indicateurs de la police judiciaire, soit des hommes de main que les services spéciaux français utilisent à l'occasion, soit les deux en même temps. Ils connaissent Antoine Lopez, dont Boucheseiche est un grand ami. Ils sont aussi des amis, voire des collaborateurs du truand notoire Jo Attia (actuellement en prison), qui jouit d'étonnantes protections policières et qui a plus d'une fois, lui aussi, travaillé pour le S.D.E.C.E.

Les services spéciaux et la police marocaine recrutent donc une bande de mauvais garçons qui travaillent déjà pour la police et les services spéciaux français, cependant qu'une collaboration confiante et continue lie d'amitié, du ministre aux chefs de service, les polices française et marocaine.

Mais, quelques mois après, non moins officiellement, tout le monde ignorera tout le monde !

Les amis de nos amis

Le truand Figon a pour « protecteur » et « ami » un avocat ancien chef de groupe de policiers supplétifs, embauchés par la Sûreté pour mener la lutte contre l'O.A.S., en Algérie, par des moyens non-orthodoxes. Lemarchand dira qu'il était la « caution morale » de Figon. Avocat sans surface en 1958, Lemarchand qui a épousé Michèle Lepercq, fille du ministre des Finances de de Gaulle en 1945, se retrouvera en 1966, député U.N.R. et nanti d'une situation de fortune enviable. Mais la vérité oblige à dire qu'il n'est pas le gaulliste qui s'est le plus enrichi sous le nouveau régime. Il n'a pas acquis en ces quelques années, comme tel de ses « amis », pour 5 millions nouveaux de tableaux, pour ne parler que de la peinture !



En pays de connaissance

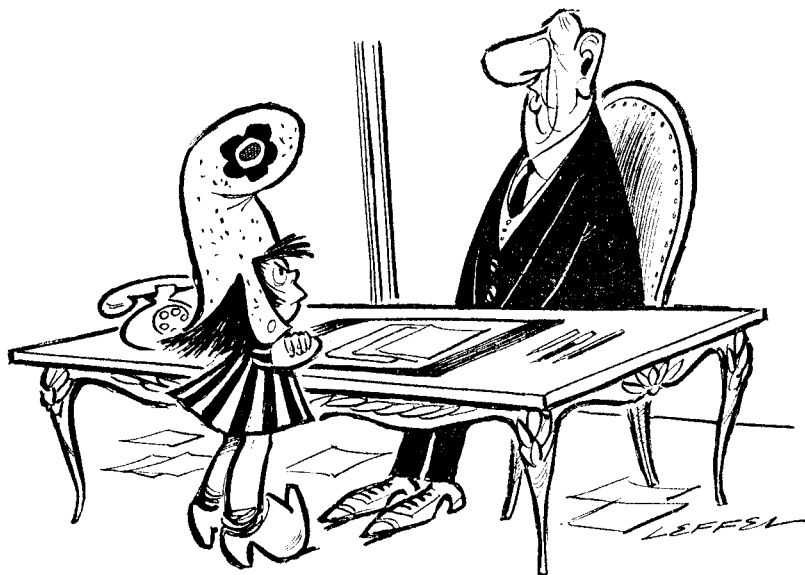
Le ministre de l'Intérieur Roger Frey est un ami de Lemarchand. Il est aussi un ami d'Oufkir, dans la propriété duquel, au Maroc, il lui arriva de passer quelques jours de vacances. Frey est également un ami du commissaire Caille, chef de la Section Politique des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police : Cette amitié-là qui fait de Caille un personnage au-dessus de son grade apparent dans la police, est née du temps de l'O.A.S., époque à laquelle Caille s'est distingué. Le préfet de police Papon connaît bien, lui aussi, Oufkir : le premier était secrétaire général du Protectorat au Maroc quand le second était aide de camp du Résident Général, en 1954-1955. Oufkir était alors officier français... déjà « correspondant » du S.D.E.C.E. Le directeur de la Police Judiciaire Somveille connaît également Oufkir : il était chef de cabinet de Papon au Maroc. Le Secrétaire Général au Maroc était, en fait, le ministre de la Police et un des jeunes commissaires marocains les plus en vue, dès 1954, était un certain Dlimi qui, plus tard, fera un stage prolongé à l'école de... la C.I.A. près de Washington. Dlimi connaît donc bien, depuis douze ans, Somveille et le préfet Papon.

Depuis les soubresauts qui ont marqué l'indépendance du Maroc, les gouvernements de Paris et de Rabat vivent en très bonne intelligence. Les dirigeants marocains en retirent aide financière, technique... et politique. Les dirigeants français assurent ainsi le maintien du commerce et des affaires françaises au Maroc.

Avec le retour de De Gaulle aux affaires, cette collaboration intime se fait encore plus intense. Il ne se passe pas de semaine

sans que plusieurs ministres marocains viennent à Paris et ils ont leurs entrées et leurs correspondants, dans tous les ministères. Les Gouverneurs des provinces marocaines suivent les conférences données aux préfets français ; les commissaires et les inspecteurs marocains participent aux exercices, aux entraînements, etc... avec leurs collègues français, et il en va de même pour les officiers, pour les gens des services spéciaux et pour les autres catégories de fonctionnaires. C'est la coopération où l'on ne s'y connaît pas.

C'est dire que l'ignorance affichée à Paris des noms, des allées et venues, des contacts, et des agissements d'Oufkir et de ses subordonnés ne résiste pas à la critique.



— L'affaire, quelle affaire ?

Le feu vert

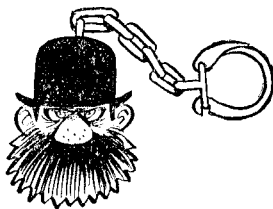
Elle résiste par contre très bien à la curiosité de la justice. On comprend fort bien le silence : on ne « donne » pas ses amis, surtout si les crimes de ces amis n'ont pu être perpétrés que grâce à ce réseau de confraternité et de complaisance. Cette situation franco-marocaine explique d'ailleurs fort bien la facilité avec laquelle Souchon et Voitot, les deux flics qui ont couvert l'enlèvement, ont « cru » entendre une voix leur donner le « feu vert ». Pour des policiers français de la Préfecture de Police de Paris, liés au demeurant avec Lopez, un des hommes du dispositif commun franco-marocain, le « feu vert » allait de soi. On avait le « feu vert » d'office, en quelque sorte. Pourquoi auraient-ils cherché une confirmation, alors qu'ils avaient sous les yeux, depuis des années, le spectacle d'une si intime coopération franco-marocaine dans leur domaine policier ?



Le vendredi 28 octobre...

Le vendredi 28 octobre, Ben Barka a un rendez-vous à midi et demi avec Figon, Bernier et un cinéaste : on doit faire un film ensemble. Ben Barka, qui est depuis la veille à Paris, doit en repartir théoriquement le lendemain. Il vient de Genève où il a débarqué après un périple qui l'a conduit à Cuba et au Caire. On est à quelques semaines de la conférence tricontinentale de La Havane, et ses fonctions en font un homme très occupé : il n'a guère de temps à perdre. Pourtant, ses amis savent qu'il n'a pris aucun rendez-vous pour l'après-midi du 28 octobre. Il a réservé ce laps de temps. Pourquoi, ou pour qui ?

Ben Barka voyage avec un passeport diplomatique égyptien. Un détenteur de passeport diplomatique a droit à des égards dûment codifiés, et on ne peut pas, par exemple, l'arrêter dans la rue, sauf en cas de flagrant délit. Ben Barka, militant inter-



national de haute volée, connaît parfaitement les règlements. S'il suit les policiers sans la moindre hésitation (et sans se débattre, ce qui, en plein boulevard St-Germain, au carrefour le plus achalandé de Paris, n'eût pas manqué d'être remarqué) c'est qu'il ne ressent aucune crainte.

Pour lui, ces policiers-là font partie d'un scénario qu'il connaît. Autrement dit — et c'est maintenant l'hypothèse retenue par ses amis et par l'instruction — Ben Barka avait, pour l'après-midi du 28 octobre, un important rendez-vous politique avec une (ou des) personnalités marocaines et on lui avait dit

qu'il serait amené, sous la protection des autorités françaises, au lieu choisi pour ledit rendez-vous.

Ce luxe de secrets et de précautions supposait évidemment que la personnalité à rencontrer devait avoir de bonnes raisons de ne pas se faire voir à Paris. D'où l'hypothèse qu'il s'agissait du roi Hassan II en personne, ce que Lopez croyait, comme il l'a dit au juge Zollinger. Le fait est que le jour même de ce « rendez-vous » la sœur du roi était à Paris, et que la veille le conseiller de Hassan, Balafrej, s'y trouvait aussi. Ben Barka, qui disposait d'intelligences dans les milieux politiques français et internationaux, ne pouvait ignorer les déplacements de ces hauts personnages marocains : la présence à Paris d'un homme comme Balafrej, qu'il connaît bien, n'a pu que le rassurer tant sur la qualité de son interlocuteur que sur l'importance politique de l'entretien. C'est pourquoi certains ont dit, quand le juge Zollinger allait s'inquiéter à Orly des départs des avions pour le Maroc, après le 29 octobre, qu'il aurait été non moins intéressant de savoir qui, en plus d'Oufkir, était venu secrètement du Maroc en France dans la nuit du 28 octobre. Autrement dit : Hassan II a-t-il fait cette nuit-là un voyage incognito ?

Nous sommes en pleine diplomatie secrète, diplomatie noire, comme aurait dit J. F. Dulles. Mais ce genre de rencontres n'est pas du tout rare. Quelques semaines avant l'affaire de Suez en 1956, Ben Gourion, 1^{er} ministre d'Israël, est venu rencontrer Guy Mollet à Villacoublay et on ne l'a su que plusieurs années après. De même, les rencontres secrètes Pflimlin-De Gaulle, en mai 1958, dans le parc de Saint-Cloud. De même certaines conférences de Khrouchtchev en Pologne, etc... Il n'y a donc rien que de vraisemblable à un déplacement d'Hassan soi-même dans la banlieue sud de Paris ce jour-là. D'autant plus que le roi du Maroc a l'habitude des visites-éclair, mais incognito, dans la capitale française, pour de tout autres tête-à-tête, il est vrai.

Le gang au travail

Tout cela explique que Ben Barka se laisse faire sans hésiter. Il doit penser — comme tous les observateurs des affaires marocaines en octobre 1965 — que la situation économique et politique au Maroc recommence à s'alourdir et que le roi, logiquement, essaie à nouveau de se concilier le chef de l'opposition. Hassan est même aux abois : ne doit-il pas venir, officiellement cette fois, à Paris, le 10 novembre, quémander 15 millions de francs nouveaux à son grand ami de Gaulle ?

Evidemment, Ben Barka ne sait pas la qualité des accompagnateurs des deux policiers Souchon et Voitot : il y a là Lopez, qui, habitué des milieux politiques marocains... et parisiens de gauche, a mis des lunettes noires et une fausse moustache, pour le cas où Ben Barka le reconnaîtrait et saurait qu'il est un indicateur d'Oufkir ;



plus un truand bien aimable, Le Ny. Ben Barka est conduit dans la villa de Boucheseiche, à Fontenay-le-Vicomte. La voiture de la police, dans laquelle il est monté à la demande de Souchon, est suivie par deux truands, Palisse et Dubail. *Le rendez-vous, commencé sous la couverture de la police officielle, se transforme en un enlèvement agencé par une équipe de truands.* Nous avons là les deux pôles de relations franco-marocaines en la matière : des policiers officiels, un agent du S.D.E.C.E... et des truands en cheville avec les policiers et les services spéciaux.

La suite des événements est restée complètement inconnue

et relève donc de l'hypothèse. On ne peut pas faire une confiance absolue aux confessions, d'ailleurs contradictoires, de Figon. Mais plusieurs points apparaissent hautement probables.

Tout d'abord, il n'est pas certain qu'Oufkir, tout assassin qu'il soit, ait mis cette affaire sur pied pour assassiner Ben Barka. L'enlèvement est une manie bien ancrée dans les services spéciaux et la technique utilisée par Oufkir n'a rien d'original. Certes, on enlève souvent pour tuer : les précédents connus ou inconnus ne manquent pas. Mais on enlève aussi pour interroger, pour faire chanter, voire, et c'est possible dans le cas de Ben Barka, pour obtenir plus aisément de lui un accord, ou une collaboration qu'il répugnait à donner.

Ce sont ces réflexions qui ont conduit la plupart des observateurs à conclure que Ben Barka était peut-être mort « accidentellement ».

A partir de là, on est dans le brouillard : qu'aurait été cet accident ? A-t-il tenté de fuir et les gangsters, en l'en empêchant, lui ont-ils porté un coup fatal ? Dans les « entretiens » avec Oufkir et Dlimi, ceux-ci, dont on sait le naturel sanguinaire, ont-ils perdu leur sang-froid et se sont-ils comportés avec leur hôte forcé comme avec les Marocains du Maroc qu'ils ont tués de leurs mains en les torturant ? (c'est ce que Figon a raconté et c'est plus que vraisemblable).

Ce qui est certain, c'est que pour une entrevue Hassan-Ben Barka, Oufkir n'avait nul besoin de recruter des gangsters. Il avait donc une arrière-pensée. On peut par exemple imaginer qu'Oufkir lui-même, et non le roi, voulait négocier avec Ben Barka : celui-ci en effet mettait, entre autres conditions à son retour au Maroc, l'éloignement d'Oufkir du pouvoir.

On peut donc supposer que Ben Barka ayant refusé de se plier aux conditions d'Oufkir, celui-ci a piqué une crise et a lardé de coups de poignard son adversaire ligoté.

La loi du milieu

Le reste, c'est-à-dire la difficulté de l'enquête de police et de l'instruction judiciaire, découle des faits que nous avons énumérés. L'interpénétration, au sommet et au niveau des services, des polices et des services spéciaux français et marocains est telle que toute enquête sérieuse la rendra publique et qu'inévitablement, le bon peuple conclura à la connivence du ministère de l'Intérieur français et du S.D.E.C.E. avec leurs homologues marocains. Et ce, même si Oufkir a sciemment mis à profit cette interpénétration pour agir impunément, prévoyant, que les Français seraient, dès le départ, ligotés, en cas de coup dur. Cela reste vrai. Se transformant en maître-chanteur, le ministre marocain parle haut, ironise, dit qu'il y a une « version marocaine » de l'affaire, etc... Bref, il agit ouvertement comme quelqu'un qui fait peur à ses amis. Et le fait est que ses amis français ont tout fait pour que l'enquête judiciaire se heurte à trois ou quatre portes closes dont on devine que, si on les forçait, elles s'ouvriraient sur d'étonnantes et de scandaleuses vérités.

Il faut bien comprendre, en effet, qu'en plus des liens personnels d'amitié de Frey, Papon, Somveille, Aubert, Lemarchand, Foccart, etc... avec les Oufkir, Dlimi, Ardane, etc... une enquête bien faite eût étalé publiquement les mille et une facettes de cette interpénétration franco-marocaine et qu'eût alors éclaté au grand jour ce scandale : la Cinquième République du général de Gaulle associée à un des régimes les plus pourris du monde, à une dictature sanguinaire, opérant par le moyen d'une véritable Gestapo. Ces choses-là n'ont rien de nouveau, mais il importe que le bon peuple ne soit pas mis au parfum.

Le manteau de Noé

Dès lors le besoin de jeter sur tout cela le pudique manteau de Noé était ressenti jusqu'au sommet. C'était le prestige même du régime et de son fondateur qu'il fallait sauver.

La tactique suivie a été, on le sait, efficace : pour rassurer les bons citoyens, comme a dit de Gaulle, on a solennellement juré que l'enquête irait jusqu'au bout, et elle s'est arrêtée à la grille — pardon, à la grippe — du commissaire Caille. Pour épater le peuple, on a réformé le S.D.E.C.E., alors que cette réforme était en cours depuis trois ans ; on a annoncé une réorganisation des polices, ce qui est étudié aussi depuis 1963 (année où l'on a commencé à parler d'un nouveau secrétariat général de la Police). On a relancé l'Instruction judiciaire, pour démontrer à quel point le gouvernement était consciencieux et acharné à la découverte de la vérité.

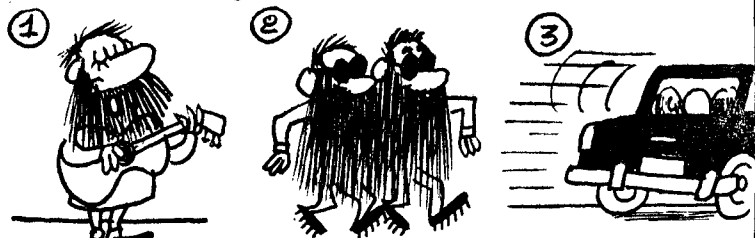
Enfin, dernière et suprême solennité, de Gaulle a lui-même exposé l'affaire dans une conférence de presse, nommant les coupables (du moins ceux qu'il reconnaît pour tels) et absolvant les innocents, c'est-à-dire ses subordonnés responsables du fonctionnement de son régime et de l'application de sa politique, en général, et de sa politique marocaine, en particulier.

L'excommunication majeure d'Oufkir prononcée publiquement par le grand Charles, lors de sa conférence de presse, n'avait-elle pas pour objet de cacher, à l'opinion française, cette extraordinaire connivence franco-marocaine dont nous parlons plus haut ?

C'est bien possible, puisque Hassan II, entrant dans le jeu, feint de relever le gant en maintenant Oufkir dans son poste. Et de Gaulle, au lieu de se facher, continue d'entretenir les meilleures relations avec son féal Hassan, lequel a finalement touché les millions dont il avait besoin !

Cette comédie est vraiment trop cousue de câble blanc...

L'AFFAIRE BEN BARBEKA OU "MENTONS!... MENTONS!..."



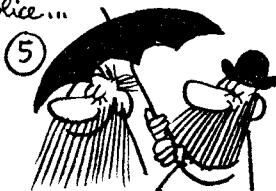
De façon devant
chez Lipp, un barbuik
de la préfecture de police...

... voit soudain deux
autres barbuiks...

... faire monter
(chose change),
dans une voiture un
individu douteusement
imberbe...



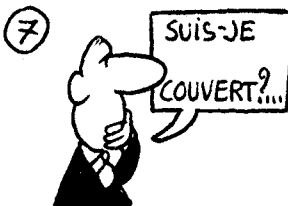
Coup de téléphone
arabe, ... on lui répond
qu'il n'a pas à se
faire de cheveux...



... le voilà donc
couvert...



En haut lieu, tout
le monde se tapote
le menton...



On se pose bien
quelques questions
embarrassantes



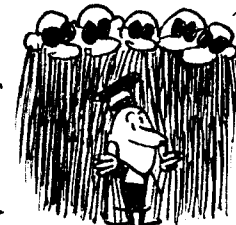
Figon, lui, rit
dans sa barbe...



... et les relations
Gaullro Marocaines
sont de moins en
moins au poil...



Le bavard de Figon
debarasse le plancher,
Le juge Zollinger
c'est le coup du silencieux,
a du mal à s'y retrouver...



... car entre temps
tout le monde
s'est rasé.

Petit guide-bourrique de l'Affaire

Depuis A jusqu'à Z...

AUBERT. — Chef de cabinet de Roger Frey. Fut accusé, par l'un des inculpés, d'avoir donné sa « couverture » par téléphone. Pour se disculper, M. Aubert crut devoir faire une démonstration publique de son aphonie à la télévision.

AZZEMMOURI. — Etudiant marocain qui accompagnait Ben Barka et fut ainsi le témoin de l'enlèvement. Les auteurs de celui-ci eurent la maladresse de le laisser filer.

BEN BARKA (Mehdi). — Chef de l'opposition de gauche marocaine qui aura donné son nom à une Affaire célèbre.

BEN BARKA (Abd El Kader). — Frère du disparu, s'est constitué partie civile. Sans lui l'affaire Ben Barka aurait été étouffée dans l'œuf.

BOUCHESEICHE, DUBAIL, LE NY, PALISSE. — Truands, barbouzes, indicateurs, qui participèrent à l'enlèvement et furent assez malins pour filer à l'étranger, après avoir palpé la grosse somme.

BERNIER (Philippe). — Journaliste (*sic*), auteur d'un projet de film sur la décolonisation qui devait servir à appâter Ben Barka.

BOUVIER (Commissaire). — Chef de la brigade criminelle qui dirigea l'enquête. Il ne réussit pas à arrêter Figon, alors que celui-ci donnait des interviews à tous les journalistes qui en voulaient et se faisait photographier devant le Quai des Orfèvres pour *Paris-Match*.

Le commissaire Bouvier, dès le 31 octobre, connaissait tout de l'enlèvement, y compris l'adresse de la villa de



Boucheseiche à Fontenay-le-Vicomte, où avait été conduit Ben Barka. Cela fait honneur au flair du commissaire. Ajoutons toutefois qu'il n'alla perquisitionner dans cette villa que deux jours après et y fit chou blanc.

CASAMAYOR (alias juge FUSTER). — Sous la signature de *Casamayor* parut, dans *Le Monde* du 9 février 1966, un article intitulé « La leçon des morts », dans lequel était commentée la fin de Figon. On relève ce passage : « Le non lieu qui scelle le dossier est rendu avant même qu'après l'émotion de la mort la respiration nous soit



« Du côté de la barbe est la toute puissance... »

MOLIERE.

revenue. C'est l'ensevelissement funéraire, tous deux ayant suivi dans la même hâte la disparition d'un témoin gênant. »

Et encore :

« Aurait-on voulu enfoncer dans le public la conviction que Figon a été tué et qu'on est absolument décidé à étouffer l'affaire qu'on n'aurait pas agi autrement. »

Cet article valut au conseiller Serge Fuster d'être d'abord suspendu, puis l'objet d'une réprimande. Ce fut la première sanction et la plus spectaculaire de l'affaire Ben Barka !

CHAVANON (Guy). — Procureur de la République qui enterra Figon, le 5 février, dans un communiqué affirmant : « Figon s'est donné volontairement la mort. »



CAILLE. — Commissaire divisionnaire aux Renseignements généraux de la préfecture de police, ami de Roger Frey, ministre de l'Intérieur, connaît l'Affaire de A. à Z., tombe malade quand le juge Zollinger veut l'entendre, puis se réfugie derrière le secret professionnel. M. Caille est également l'ami du député Lemarchand, lui-même copain de Frey-la-Houpette. Déjeunant avec Leroy-Finville, le 2 novembre, Caille lui donne des précisions sur l'enlèvement, le rôle de Lopez, les coups de poignard de Finville.

CHTOUKI. — Agent marocain dont on a longtemps ignoré (ou prétendu ignorer) le nom. Il s'agirait du colonel Moulay Hafid El Alaoui Habibi, ancien officier du corps expé-

ditionnaire français en Indochine. Il aurait joué, dans les milieux marocains de gauche, le rôle d'agent provocateur. C'est à lui qu'Oufkir confia le soin d'organiser le guet apens contre Ben Barka. Bref un joli coco.

EL MAHI. — Policier marocain parent du général Oufkir, inculpé et sous verrous, a affirmé au juge Zollinger : Oufkir était un ami intime du ministre de l'Intérieur Roger Frey, lequel alla passer (ajoute-t-il) huit jours de vacances au Maroc dans la villa dudit Oufkir.

FREY Roger. — Ministre de l'Intérieur. Refusa pendant longtemps d'apporter sa collaboration au juge Zollinger pour l'instruction d'une affaire qu'il était payé pour connaître. Frey ne se décida à donner des explications à l'Assemblée Nationale que plus de six mois après la disparition de Ben Barka.

Pendant longtemps, tout le monde crut que Frey allait être amené à donner sa démission de ministre de l'Intérieur. Comme le firent spontanément certains de ses pré-



décesseurs, notamment Albert Sarraut après l'assassinat du roi de Yougoslavie et de Louis Barthou. Mais ces scrupules n'ont plus cours sous la Cinquième et Frey s'accrocha à son portefeuille. Il est vrai que de Gaulle a besoin de lui pour les prochaines élections législatives.

FOYER. — Garde des Sceaux et du secret. S'est distingué dans cette affaire en sanctionnant Casamayor (*voir ce mot*) qui l'avait appelé « le maître du non lieu ». A convoqué à deux reprises, à la Chancellerie, le juge d'instruction Zollinger, ce qui ne s'était jamais vu !

FOCCART. — Secrétaire général de l'Elysée ou plus exactement, premier conseiller aulique du général de Gaulle, autrement dit chef du *gouvernement parallèle*. Chef aussi des barbouzes. C'est de lui que Lopez a dit « Il est au par-



fum ». Ce qui, ayant trait au chef des services secrets, devait plutôt être considéré comme un hommage. Or, dit-on, Foccart le prit très mal.

FIGON (Georges). — Fils d'un inspecteur de la Santé Publique, il fit ses études au collège Sainte-Barbe sans se douter qu'il relèverait plus tard de Sainte Barbouze. Révolté permanent, il tira un jour sur des policiers ce qui lui valut d'être condamné à vingt ans de réclusion. Il fut libéré au bout de douze grâce à sa bonne conduite, et, dit-on, grâce à M^e Lemarchand, en remerciement de quoi il entra dans la barbouzerie. D'aucuns affirment qu'avant de collaborer à l'enlèvement de Ben Barka, il participa à celui d'Argoud — en compagnie des mêmes d'ailleurs.

Déçu de n'avoir pas touché la forte somme promise, il fit chanter ses complices et ses patrons en menaçant de



manger le morceau. Ce qu'il commença d'ailleurs à faire. Du coup, la police qui le « recherchait » depuis de longues semaines finit par le découvrir, mort. Bien entendu, on conclut sur le champ à un suicide. Toute l'affaire Ben Barka oscille autour de ce Georges Figon.

Avant sa mort, l'affaire menaçait de prendre des proportions imprévisibles et en tout cas une escalade assez rapide.

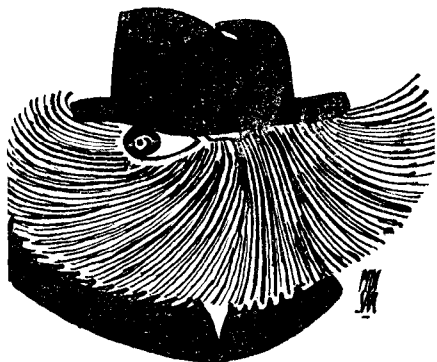
Après sa mort, elle était ramenée à l'échelon « subalterne » par le général de Gaulle qui dictait ainsi sa ligne de conduite au juge Zollinger.

Bref, l'enterrement de Figon a été aussi celui de l'Affaire.

HASSAN II. — Petit roi du Maroc et patron (d'autres disent : aux ordres) du général Oufkir. Il ne craint pas de serrer tous les jours la main d'un assassin.

JACQUIER (Général). — Ex-directeur du S.D.E.C.E où l'on profita de l'affaire Ben Barka pour le vider. Il a été remplacé à la tête de la Barbouzière par le général Guibaud.

LEMARCHAND. — Avocat suspendu par le Conseil de l'Ordre, et député U.N.R. de l'Yonne, chef d'un réseau de barbouzes pendant la lutte contre l'O.A.S. en Algérie. Son nom fut l'un des plus prononcés (et écrits) durant l'instruction de l'Affaire. Ami, protecteur et défenseur de Figon, copain de Roger Frey. Toute la presse a raconté comment Lemarchand avait menti en affirmant qu'il n'avait pas revu Figon depuis le 22 septembre, alors qu'il



l'avait rencontré le 2 novembre avec le commissaire Caille. Lemarchand a cru devoir poursuivre, en diffamation, plusieurs journaux, dont le *Canard*. Tous ces journaux ne s'étaient pourtant pas donné le mot.

Ses amis de l'U.N.R., observant la loi du milieu, ont tenté de le faire bénéficier de l'amnistie, ce qui lui aurait permis de réintégrer le Barreau. Pour cela on ne trouva rien d'autre que de demander la suppression d'une phrase excluant de l'amnistie « les faits constituant des manquements à la probité, aux bonnes mœurs ou à l'honneur. »

Flatteur !

Signe particulier : ses amis de l'U.N.R. l'avaient surnommé : « Bébé Phoque ».

LOPEZ Antoine. — Chef d'escale à Orly et agent du S.D.E.C.E. Cette curieuse dualité de fonctions l'autorisait paraît-il à fouiller dans les valises de certains passagers. Ce qui

fait une drôle de publicité à la Compagnie Air-France. Ce Lopez qui participa activement à l'enlèvement de Ben Barka, est l'auteur de ce mot historique :
— Foccart est au parfum.

LEROY-FINVILLE. — Barbouze du S.D.E.C.E., patron direct de Lopez et subordonné de Morvan (voir ce mot). Il est accusé de ne pas avoir transmis à ses supérieurs le rapport de Lopez sur l'affaire, ce qui constituerait un sérieux oubli pour un homme dont c'est le métier de tout rapporter.

En tout cas, cette version des faits arrange bien des gens. Espérons que pour avoir accepté de « porter le chapeau », ce Leroy sera hautement récompensé. Déjà, il vient d'être mis en liberté provisoire.



MAURIAC (François). — Il signe, en janvier, un appel réclamant « que la lumière soit faite sur le sort de Mehdi Ben Barka ; pour que soient démasqués et châtiés les coupables quels qu'ils soient. »

Quelques semaines après, François Mauriac reçoit chez lui Roger Frey et se déclare « rassuré » de ses explications.

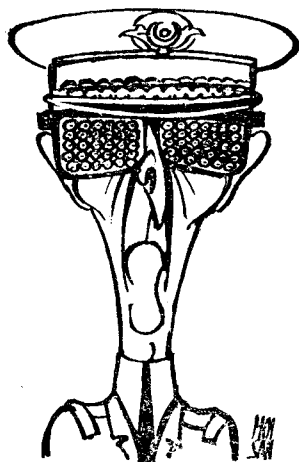
Sans autre commentaire.

MORVAN. — Chef de cabinet du général Jacquier, ex-directeur du S.D.E.C.E. Chef de service de Leroy-Finville, Morvan passe pour connaître tous les dessous de l'affaire.

Dès le 24 novembre 1965, le *Canard Enchaîné* lui posait cette question : « Deux des agents du service n° 7 du S.D.E.C.E. dont vous étiez le chef ne sont-ils pas les grands amis de Lopez et n'ont-ils pas monté toute l'affaire avec lui ? ».

Pas reçu de réponse.

OUFKIR (Général). — Ami et homologue marocain de Frey, autrement dit ministre de l'Intérieur de S.M. Hassan II. Il était l'ennemi personnel de Ben Barka qui le méprisait.



Au temps de la présence française au Maroc, Oufkir travaillait au secrétariat général de la Résidence dans le même service que M. Papon, aujourd'hui préfet de police, et que Dlimi, aujourd'hui chef de la police marocaine et l'un des organisateurs de l'enlèvement.

Oufkir, jusqu'au 2 novembre inclus, avait ses grandes et ses petites entrées à Paris. C'est ainsi que quatre jours après l'enlèvement dont il fut l'instigateur, Oufkir assista à un cocktail à l'hôtel Crillon, et à un dîner à l'ambassade du Maroc à Paris. M. Frey s'était fait représenter par son chef de cabinet J. Aubert, à ce repas où « les plus hautes personnalités de la police française étaient devant ceux

qu'ils savaient être coupables » mais qu'ils se gardèrent bien d'inviter à se « mettre à table ».

Dénoncé par de Gaulle comme le responsable n° 1, Oufkir s'est vu renouveler publiquement la confiance du roi du Maroc.

Détail particulier : Oufkir met volontiers la main à la tache (de sang).

PAPON, préfet de police. — Ancien secrétaire général à Rabat (au temps du protectorat) il y connut Oufkir et Dlimi. Simple coïncidence. Comme préfet de police, il aurait dû faire protéger (ou surveiller) une personnalité étrangère aussi connue que Ben Barka. Mais ce singulier chef de la police n'était pas au courant de ce que savaient et faisaient ses subordonnés : Caille, Somveille, Souchon, Voitot, etc...

POMPIDOU (Georges). — Chef suprême du S.D.E.C.E. en sa qualité de premier ministre, il ne savait rien de ce qui s'y passait ! Le général de Gaulle, charitablement, lui enleva la responsabilité (*sic*) de la grande barbouzière pour la refiler au ministre des Armées. Il reste que Pompidou a bonne mine.

SOUCHON et VOITOT. — Officiers de la police judiciaire, ils interpellèrent Ben Barka le 29 octobre et rendirent ainsi possible l'enlèvement.

Personne ne peut encore croire sérieusement que ces deux fonctionnaires, qui n'avaient jamais eu d'histoire, purent agir comme ils l'ont fait sans être « couverts ». En tout cas, ils ont cru l'être.

SOMVEILLE. — Directeur de la police judiciaire dont le sosie était au mieux avec Boucheseiche et autres gangsters. Ce policier travailla au Maroc, au temps du protectorat, et y connut Oufkir.

SIMBILLE. — Sous-directeur de la police judiciaire. (N.D.L.R. — On se demande pourquoi nous citons le nom de cet honorable flicard).

VIGERIE (d'Astier de la). — Eminent gaulliste progressiste, il qualifia l'affaire Ben Barka (à la télévision) de *mystère puant* et dit, à propos du suicide de Figon « *que ce ne serait pas la première fois que des policiers entrés à cinq dans une pièce en ressortiraient six.* »

ZOLLINGER. — Juge d'instruction promu à la célébrité par l'Affaire Ben Barka.

On ne peut pas dire que les pouvoirs publics lui facilitèrent la tâche.

Il se heurta au mutisme des ministres, au secret professionnel des chefs de la police, à la méfiance de ses su-



périeurs, à la maladie de Caille et enfin à sa propre maladie.

Il y eut, pour l'achever, la conférence de presse du général de Gaulle.

Et ce fut la clôture de l'instruction, suivie d'une brève reprise.

Le juge Zollinger n'accorda jamais à la partie civile la reconstitution de l'enlèvement.

Comme le déclare Frey à la tribune de l'Assemblée : ce fut « une tâche surhumaine pour un seul homme ».

C'est le mot de la fin.



Florilège de l'Affaire

★ ● ★

DE GAULLE : « La justice va passer ».

★ ● ★

Allez-y, Mon Général, pas d'indulgence !

(« *Paris-Jour* », 20 janvier).

★ ● ★

Titre de « *Paris-Presse* » (20 janvier) :

Premières sanctions dans l'affaire Ben Barka
DE GAULLE S'EST FACHÉ

★ ● ★

« On dément, de source autorisée, que des policiers français soient mêlés à cette affaire ».

(*Communiqué du ministre de l'Intérieur*,
12 novembre).

★ ● ★

L'autopsie de Figon par les trois médecins légistes :

« L'homme est mort d'un coup de feu tiré à courte distance »

Titre-bandeau du « *Canard Enchaîné* » :

Figon s'est suicidé d'un coup de revolver
qui lui a été tiré à bout portant

★ ● ★

« LA PAROLE EST AU MORT »

(Titre de « Paris-Jour » annonçant que le
juge Zollinger va entendre la bande enre-
gistrée par Figon).

★ ● ★

« Toute la vérité, rien que la vérité »

(Pierre Lazareff, « France-Soir », 19 janvier)

★ ● ★

« Il n'y a pas de police parallèle »

(Pompidou et Frey)

★ ● ★

« A travers moi, c'est mon ami Roger Frey que l'on vise ».

(LEMARCHAND).

★ ● ★

« A une réception offerte à mon ministère (le 3 novembre)
je fus surpris de voir le général Oufkir, car sa présence ne
m'avait pas été signalée ».

(M. Frey, ministre de l'Intérieur, dans son
discours à l'Assemblée).

★ ● ★

« Ce qui s'est passé n'a rien eu que de vulgaire et de
subalterne ».

(Général de GAULLE, 22 février).